



|  |
|--|
| 1. DESIGNATION DU CERTIFICAT (DE)  |
| <b>Zeugnis über die Prüfung zum anerkannten Fortbildungsberuf<br/>Geprüfter Fachwirt im E-Commerce/Geprüfte Fachwirtin im E-Commerce</b>   |
| 2. TRADUCTION DE LA DESIGNATION DU CERTIFICAT (FR)   |
| <b>Brevet de métier de formation continue reconnu<br/>Gestionnaire certifié spécialisé en commerce électronique/Gestionnaire certifiée<br/>spécialisée en commerce électronique</b>  |
| La présente traduction ne possède aucun statut juridique   |
| 3. PROFIL DE LA CAPACITE D'ACTION PROFESSIONNELLE  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Pilotage et développement du commerce électronique dans l'entreprise,</li><li>• Établissement des coûts et planification des activités commerciales nationales et internationales,</li><li>• Planification et gestion de la gamme des produits et des services,</li><li>• Analyse des changements du comportement de la clientèle, évaluation de l'impact, développement et mise en œuvre de mesures d'amélioration,</li><li>• Planification et pilotage de concepts de marketing,</li><li>• Coopération avec des partenaires commerciaux et des services internes, conception d'une communication axée sur services et les besoins des clients,</li><li>• Encadrement d'employées et d'employés, et encouragement de leur développement professionnel,</li><li>• Organisation et mise en œuvre de la formation professionnelle,</li><li>• Analyse de l'organisation des opérations, élaboration d'options de modification et introduction de mesures d'amélioration,</li><li>• Implémentation de la gestion de la qualité et encouragement de la durabilité du commerce électronique.</li></ul> |
| 4. CHAMPS D'ACTIVITES PROFESSIONNELS   |
| Les gestionnaires certifié(e)s spécialisé(e)s en commerce électronique travaillent notamment dans des entreprises commerciales, industrielles et de services, et vendent en ligne de façon autonome et responsable des produits ou des services en ayant recours à la distribution multicanal. Font partie de leurs attributions la prise en charge de la planification, de la direction, de l'organisation, du pilotage, de la réalisation et du contrôle de tâches et de contextes commerciaux et spécifiques aux services, en ayant recours aux instruments de la gestion économique et de la gestion du personnel. Dans ce cadre, les objectifs de l'entreprise doivent être mis en œuvre, et les conditions-cadres relatives aux aspects sociaux, économiques et juridiques doivent être prises en compte.  |

(\*)Explication

Le présent document a été conçu pour compléter les informations relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Ce supplément se réfère aux résolutions 93/C 49/01 du Conseil en date du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications et 96/C 224/04 en date du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 10 juillet 2001 sur la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Désignation et statut du service l'ayant délivré</b><br/>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>  | <p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale compétente pour la certification/reconnaissance du certificat de fin d'études</b><br/>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>   |
| <p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b><br/>CITE 2011, niveau 65<br/>Le présent certificat correspond au niveau 6 du cadre allemand et européen des certifications (CAC, CEC) ; cf. publication du 1<sup>er</sup> août 2013 (Bulletin fédéral des annonces légales obligatoires, AT 20/11/2013 B2).</p>                                 | <p><b>Notation/règles de succès à l'examen (**)</b><br/>100 - 92 points = 1 = très bien<br/>91 - 81 points = 2 = bien<br/>80 - 67 points = 3 = satisfaisant<br/>66 - 50 points = 4 = passable<br/>49 - 30 points = 5 = lacunaire<br/>29 - 0 points = 6 = insatisfaisant<br/>Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il est nécessaire d'avoir réussi chaque épreuve de l'examen.</p> |
| <p>Ce diplôme de formation continue permet d'accéder au niveau de qualification supérieur, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaire d'entreprise certifié(e)</li> <li>• Enseignant(e) en formation professionnelle certifié(e)</li> </ul> <p>Il donne également accès aux cursus de formation universitaires supérieures.</p> | <p><b>Conventions internationales</b></p>  |
| <p><b>Base juridique</b><br/>Règlement du 5 Décembre 2019 (JO fédéral, partie I, p. 2037) régissant l'examen homologué Gestionnaire certifié spécialisé en commerce électronique/Gestionnaire certifiée spécialisée en commerce électronique</p>   |  |

## 6. VOIES OFFICIELLEMENT RECONNUES POUR L'OBTENTION DU PRESENT CERTIFICAT

Le diplôme de formation continue est obtenu en passant l'examen correspondant auprès de l'instance indiquée au point 5. Pour être autorisé à passer l'examen, il faut remplir les conditions suivantes :

1. Avoir passé avec succès l'examen sanctionnant la formation professionnelle d'administration commerciale reconnue, d'une durée de trois ans, et faire état d'au moins une année d'expérience professionnelle correspondante, ou
2. Avoir passé avec succès l'examen sanctionnant une formation professionnelle reconnue dans un autre secteur et faire état d'une expérience professionnelle correspondante d'au moins deux ans, ou
3. Avoir acquis au moins 90 crédits ECTS dans un cursus d'études économique et au moins deux ans d'expérience professionnelle correspondante, ou
4. Au moins cinq ans d'expérience professionnelle correspondante, ou
5. Une capacité d'action professionnelle correspondante.

### Informations supplémentaires

Les qualifications requises pour pouvoir se présenter à l'examen (capacité d'action professionnelle) sont généralement acquises par de longues années d'expérience professionnelle ainsi que dans le cadre de programmes de formation. Divers programmes de formation, dont la durée et les contenus sont axés sur les différentes compétences professionnelles et managériales, sont proposés pour la préparation de l'examen. La réussite à cet examen a permis d'acquérir la qualification de formateur en vertu de l'article 30, alinéa 5, de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le service mentionné au point 5 délivre des traductions de certificats.

### (\*\*) Remarque

« Barème de notes simplifié. Le barème de notes officiel se trouve en annexe du règlement cité au point "Fondement juridique" ».